



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 décembre 2010 (11.01)
(OR. en)**

17879/10

CDR 68

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre autrichien et de deux suppléants autrichiens du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre autrichien et de deux suppléants autrichiens

du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement autrichien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Franz VOVES, membre du Comité des régions.
- (3) Deux sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de MM. Hermann SCHÜTZENHÖFER et Walter PRIOR,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

- Herr Landesrat Dr. Christian BUCHMANN, *Landesrat in der Steiermärkischen Landesregierung*

et

b) en tant que suppléants:

- Frau Landesrätin Mag. Elisabeth GROSSMANN, *Landesrätin in der Steiermärkischen Landesregierung*
- Herr Klubobmann Christian ILLEDITS, *Abgeordneter zum Burgenländischen Landtag; Klubobmann der SPÖ Fraktion.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par le Conseil

Le président
